

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Septembre 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 Septembre 2014

Présents : Ms Didier BOREL, Guy LABROUSSE, Damien LANDRY, Thierry MERCIER, Bruno LEMOUEL, Didier LERICHE, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne RE, Gail COOPER.

Absents : Mme Nathalie BOEUF.

Secrétaire de séance : M. Guy LABROUSSE.

Renouvellement des membres de l'Association Foncière : membres désignés par le Conseil Municipal : Ms Sébastien BŒUF, Thierry MERCIER, Guy LABROUSSE, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré.

Membres proposés par le Conseil Municipal à la Chambre d'Agriculture : Ms Christophe PERET, Jacques MERCIER, Jean-Claude PERRET, Jean-Pierre RANGER, James BENOIS.

SYMBA : Les membres du conseil municipal décident à 7 voix pour et 2 contre le retrait de la commune de Fontaine Chalendray, de ce syndicat.

Virements de crédits : le conseil municipal accepte les virements de crédits tels que proposés.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge :

Accord du conseil municipal pour l'ajout de la prise en charge de l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols (ADS).

Assistance du Syndicat de voirie : le conseil municipal renouvelle la convention qui lie la commune avec ce syndicat, pour la période 2015/2018, pour la somme forfaitaire de 150 € par an.

Le Maire,
Didier BOREL.